



default

ROUTES



Le Département encourage les Périgourdins à opter pour le covoiturage en aménageant des aires dédiées

Une nouvelle aire départementale de covoiturage a été inaugurée mercredi 28 juin à Brantôme. Cette aire, d'une capacité de 27 places, est située aux abords du giratoire Sud de Brantôme, relié à la RD939, entre Périgueux et Angoulême, en lien direct avec les itinéraires de mobilité douce. Deux nouvelles aires départementales de covoiturage doivent voir le jour en 2023.

Publié le 28 juin 2023

Le Conseil départemental de la Dordogne, qui a fait de l'excellence environnementale l'une des priorités de sa politique, a souhaité limiter l'impact environnemental des déplacements en encourageant le covoiturage.

Cette volonté s'est traduite par l'adoption, en 2015, d'un schéma départemental des aires de covoiturage dont l'objectif est d'accompagner le développement de cette pratique en priorisant des implantations le long des axes routiers départementaux à fort trafic et en confortant des pratiques actuelles.

Ce schéma global s'articule autour de deux priorités : la création d'aires départementales de covoiturage et l'accompagnement des autres collectivités à l'aménagement d'aires à travers des conseils en implantations et la fourniture et la pose de signalétiques dédiées.

Depuis le lancement de ce schéma, huit aires départementales, d'une capacité totale de 162 places, ont été aménagées, prioritairement aux entrées de l'autoroute, dont l'aire de Brantôme-en-Périgord, inaugurée mercredi 28 juin 2023, qui offre 27 place aux automobilistes aux abords du giratoire Sud de Brantôme, en lien direct avec la RD939.

L'aire de covoiturage de Brantôme-en-Périgord

La réalisation de l'aire départementale de covoiturage de Brantôme-en-Périgord a été effectuée en concertation avec la commune, le Département, en contrebas du giratoire avec un accès depuis la voie communale en direction de Valeuil.

Cette aire, aménagée dans le site patrimonial remarquable et le site inscrit « Vallée de la Drope », propose 27 places dont une place pour les PMP (personnes à mobilité réduite). Elle est <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/default-97395b6188-22333576?>

Dronne », propose 27 places dont une place pour les PMR (personne à mobilité réduite). Elle est accessible depuis la voie communale via portique de gabarit. C'est un support de la multimodalité puisqu'elle est perméable et connectée à la véloroute du Val de Dronne, parcours entièrement en route partagée, elle-même connectée à la Flow Vélo à Saint-Pardoux, et au Tour de la Charente à Aubeterre.

Les travaux ont été réalisés entre le mois d'octobre 2022 et le mois de mars 2023 pour un montant global de **100.807 € TTC**, intégralement supporté par le Département.

De nouvelles aires de covoiturage en projet

En 2023, deux nouvelles aires départementales de covoiturage doivent voir le jour : 10 places à Bergerac à la jonction RD 936^{E1}/13 et 12 places à Saint-Aulaye, en bordure de la RD5.

A terme, le schéma départemental prévoit 11 aires supplémentaires.

En parallèle, le Département accompagne les autres collectivités à créer des aires de covoiturage. Depuis 2015, 161 places ont pu voir le jour. Quatre projets doivent voir le jour cette année dans ce cadre : 30 places à Saint-Martial-de-Valette (RD675), 12 places à Saint-Pardoux-la-Rivière (RD83/707), 20 places à Varaignes (RD75/90) et 12 places à Nontron (RD94/675).

Enfin, 641 places de covoiturage ont été mises en place par le Grand Périgueux et 35 par la Communauté d'agglomération bergeracoise.

La traverse de Brantôme-en-Périgord sécurisée

Concomitamment à l'inauguration de l'aire de covoiturage de Brantôme-en-Périgord, sont inaugurés les travaux de la troisième tranche de traverse de la commune.

Cet aménagement de la traverse, située avenue de Périgueux, sur la route départementale n°939^{E2} entre le giratoire de l'entrée Sud de Brantôme et le carrefour à feux desservant le collège a été réalisée par la Communauté de communes Dronne-et-Belle.

Les travaux engagés, réalisés de septembre 2022 à fin janvier 2023 pour la partie communautaire et du 2 au 5 décembre 2022 pour la chaussée départementale, ont permis d'aménager et de pacifier les espaces afin de permettre les cheminements et traversées piétonnes sécurisées, de reconfigurer la largeur de la chaussée à 6m, d'optimiser et aménager le stationnement, de sécuriser et organiser de manière rationnelle l'espace public, de diminuer la vitesse pratiquée (réalisation d'un plateau surélevé) et de mettre en valeur les espaces publics en réalisant des aménagements paysagers.

Le coût total de la troisième tranche de l'aménagement de la traverse de Brantôme-en-Périgord s'élève à **337 036 € HT**. Il a été accompagné financièrement par le Département à hauteur de 30%, soit **133 089 € HT**.

L'aire de covoiturage de Brantôme



<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/default-97395b6188-22333576?>

